

Règlement provisoire des troupes blindées

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire des troupes blindées : Quatrième partie instruction des unités : Annexe III à XVI : Approuvées le 15 février 1952 sous le n° 1430 - EMA, 3/EG / Ministère de la défense nationale, secrétariat d'état à la guerre, Etat-Major

Autre(s) responsabilité(s) : France, Ministère de la défense 1936-.... - Éditeur scientifique

Mention d'édition : Edition n° 1

Editeur, producteur : Paris : Berger-Levrault, 1952

Description matérielle : 1 vol. (120 p.) : Plans ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Arme blindée et cavalerie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Troupes blindées -- Règlements